
La Chambre d'agriculture d'Alsace
Recherche un(e) stagiaire
dans le domaine de la
Promotion de l'agriculture de montagne

CONTEXTE

En 2019, le Syndicat Départemental de la Race Vosgienne, l'Association des Produits Fermiers de la Montagne, les Jeunes agriculteurs de Montagne et la FDSEA avec le soutien de la Chambre d'Agriculture, organisent une Fête de l'agriculture de Montagne sur les territoires de la Vallée de la Bruche et du Val de Villé.

Cette manifestation se déroulera le 6 octobre 2019 et constituera une vitrine de la diversité de l'agriculture de montagne. L'objectif est de sensibiliser le grand public, de promouvoir l'agriculture de montagne et de mettre en lumière les problématiques des agriculteurs du territoire au travers de nombreuses animations en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux.

MISSIONS

- Appui pour l'organisation de la Fête de la Montagne
- Animation d'un groupe d'agriculteurs
- Recherche de partenaire organisationnel et des sponsors
- Communiquer et médiatiser l'événement
- Réflexion sur la création d'outils d'animation à destination du grand public en mettant en avant les problématiques suivantes :
 - o L'agriculture de montagne, Savoir-faire et produits fermiers
 - o Les pratiques des exploitations (Bien-être animal, paysages, prairies...)
 - o L'Avenir de l'agriculture
- Conception d'outils de communication : dépliant, affiches, articles, gestion des réseaux sociaux ; Relations presse, etc.

COMPETENCES REQUISES

- Autonomie, sens de l'organisation, qualités relationnelles
- Capacité rédactionnelle, expression claire à l'oral
- La connaissance du milieu agricole serait appréciée
- Maîtrise des outils de mise en page et design (In design, Photoshop)

PERIODE

- Durée de stage : 4 - 6 mois
- Période de stage : Printemps 2019

LIEU DU STAGE

- ADAR de la montagne
Maison de la vallée – 114 Grand Rue 67130 SCHIRMECK
- Le/la stagiaire sera encadré(e) par Prescillia REMY, conseillère spécialisée de l'équipe Montagne de la Chambre d'Agriculture d'Alsace.

CONDITIONS ET STATUT DU STAGIAIRE

- Stage conventionné obligatoire
- Indemnisation en fonction de la durée du stage
- Indemnisation des frais de déplacement et de 50% de l'abonnement des transports en commun
- Participation aux repas

DEPÔT DES CANDIDATURES

Curriculum vitae et lettre de motivation à envoyer avant le 20 février 2019 à l'attention de :

- Madame Prescillia REMY
Conseillère spécialisée équipe Montagne
- Par courrier :
- ADAR de la Montagne, 114 grand rue 67130 SCHIRMECK
- Ou par email : prescillia.remy@alsace.chambagri.fr
- Pour toute information complémentaire, contacter Prescillia REMY par email ou par téléphone au 03 88 97 08 94 – 06 76 04 94 73.